

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016*

Convocation le 11 mars 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Arrivé en cours de séance à 19h00: Anthony HENRAS

Secrétaire de séance: Mathieu MOLINIÉ

**MODIFICATION COMMISSION LOGEMENTS LOCATIFS ET COMMISSION
VOIRIE**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de joindre une compétence supplémentaire à la commission « logements locatifs ». En effet, une réflexion importante doit être faite sur l'accessibilité, les mises aux normes et l'amélioration des bâtiments communaux. Pour se faire Monsieur Le Maire propose de requalifier la commission « logements locatifs » en commission « bâtiments communaux et logements locatifs ». Cette commission devra, notamment, étudier les différents problèmes, évaluer les faisabilités et les proposer au conseil municipal. Monsieur Mathieu MOLINIÉ se porte candidat, en tant que responsable.

De plus, Monsieur Le Maire informe que Monsieur Charles Henras, représentant de la commission « voirie », ne souhaite plus, pour des raisons professionnelles, avoir en charge de cette commission. Monsieur Patrick Amat se porte candidat au remplacement de Monsieur Charles Henras.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **NOMME**

Les responsables : Mathieu MOLINIÉ, **et les membres :** Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE, Charles HENRAS, Anthony HENRAS et Jean-Louis VENDRIES de la commission « bâtiments communaux et logements locatifs »;

- **NOMME** Monsieur Patrick AMAT représentant de la commission voirie, suite au retrait de Monsieur Charles HENRAS qui reste néanmoins membre.

Le conseil municipal vote, Anthony HENRAS, arrivé en cours de séance ne participe pas au vote

POUR: 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité

A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 18/03/2016

Le Maire,

Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 21/03/2016
Le Maire, Albert Castadot